



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.2/42/L.82
25 novembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
DEUXIÈME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Projet de décision présenté par le Vice-Président de la
Commission, M. Henricus Gajentaan (Pays-Bas), à l'issue
de consultations officieuses

Rapport du Secrétaire général sur l'application
de la résolution 41/201 de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur l'application de sa résolution 41/201 ¹/ et décide :

a) De prier le Secrétaire général de poursuivre l'application des conclusions et recommandations contenues dans son rapport en tenant compte des vues exprimées lors de la quarante-deuxième session de l'Assemblée et en accordant une attention particulière à la nécessité de doter le système des Nations Unies de moyens plus efficaces en matière de secours en cas de catastrophe, de planification préalable et de prévention et se félicite à cet égard de l'initiative du Secrétaire général d'établir un centre de liaison au sein du Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale en vue d'une réaction prompte et efficace du système des Nations Unies pour les secours d'urgence en cas de catastrophe;

b) De prier le Conseil économique et social d'étudier en profondeur à sa seconde session ordinaire de 1988 le rapport du Secrétaire général et d'examiner la question à sa quarante-troisième session en même temps qu'un rapport du Secrétaire général sur l'application de la présente décision.
